



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

énergies renouvelables

Question écrite n° 118998

## Texte de la question

M. Jean-Jack Queyranne appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la valorisation du bois énergie. Les premiers résultats de l'enquête préalable effectuée par la communauté de communes de la Haute Azergues dans le département du Rhône, porteuse du pôle d'excellence rurale, montrent notamment sur la cogénération que l'utilisation des gaz du bois chauffé pour fabriquer et fournir de l'énergie sous forme calorifique et électrique est économiquement peu satisfaisante. En effet, le prix de revente de l'électricité produite par la biomasse est plafonné à 0,007 euro le kWh alors qu'il atteint plus de 0,20 euro le kWh avec l'incinération des ordures ménagères. Il suffirait que le prix soit ramené à 0,14 euro le kWh pour que l'opération soit économiquement avantageuse, hors subventions et permettrait ainsi de pérenniser les opérations en matière de développement durable. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin que la valorisation du bois énergie puisse être parfaitement intégrée dans la politique de développement durable et d'économie d'énergie sans que le coût économique soit un frein à son utilisation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jack Queyranne](#)

**Circonscription :** Rhône (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 118998

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie, développement et aménagement durables

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 février 2007, page 1681